



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 003-210302899-20240329-2024027-DE

S²LOW

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2024027
Recensement des ZAER (Zones d'Accélération des
Energies Renouvelables)**

Séance du 29 mars 2024

Le 29 mars 2024, dix-neuf quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents : M. DELIGEARD Arnaud, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, Mme CHAUVET Anne-Marie, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme, Mme LEBRE Amélia.

Absents : M. DEVILLARD Claude.

Excusés : Mme DEGIRAL Laurence, Mme PELLETIER Emeline.

Pouvoirs : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme CHAPPAZ Aurélie.

Secrétaire de séance : M. CHASSAGNE Jean-François.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 25 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 25 mars 2024

La loi APER n° 2023-175 du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables demande aux communes de recenser des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque au sol ou sur toitures, éolien, méthanisation, hydroélectricité, etc...).

Il convient de mettre en œuvre ce recensement à l'échelle communale par une consultation du public visant à recueillir les avis des administrés. Puis il faudra par la suite délibérer sur les réponses obtenues et faire parvenir cette délibération à la Préfecture de l'Allier.

La forme de la consultation du public est laissée à l'appréciation de la commune. M. le Maire propose de faire cette consultation sous forme d'un registre présent à la mairie après en avoir informé la population.

M. CHASSAGNE Jean-François propose de faire apparaître cette information dans le prochain Quoi d'neuf ainsi que de faire passer un article dans le journal La Montagne.



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 003-210302899-20240329-2024027-DE

S²LO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recenser l'avis de la population de TRETEAU sur les ZAER via un registre présent à la mairie après information dans le Quoi d'neuf et La Montagne.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD

